

FLASH INFOS

Haies et Jardins privés

En cette période de croissance de la végétation, pensez à la bonne tenue de vos jardins

- Les haies et les arbres ne doivent pas gêner vos voisins
- Les lampadaires, plaques de rue et panneaux routiers doivent être dégagés
- Les trottoirs doivent être dégagés sur toute la largeur
- L'usage des **tondeuses à gazon**, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé du
- **Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 19h30**
- **Le Samedi de 9h00 à 12 h et de 14h30 à 19h00**

Les déchets verts : Le ramassage, obligatoirement dans les sacs verts, a lieu d'avril à novembre **tous les mardis**, de décembre à mars **un mardi sur deux** (se référer au planning distribué par la Mairie, et disponible en Mairie pour les nouveaux arrivants). Les sacs verts sont à déposer sur les trottoirs **seulement le lundi soir !**

Les Poubelles

Pour garder à notre Résidence son cachet et son aspect de propreté, les poubelles doivent être déposées sur le trottoir seulement **le soir qui précède** le ramassage, et rentrées dès que possible (au besoin demander aux voisins).

Les Voitures

Pour la sécurité de tous – **respectez la vitesse** de circulation dans notre Résidence, soit **20 km/h** ,
et évitez le stationnement des véhicules sur les trottoirs et/ou dans les virages.

Et **MERCI** de respecter l'ensemble du **Cahier des Charges** du Règlement de la Copropriété que vous pouvez consulter sur notre Site :

www.pre-saint-nom.fr

Et bonnes vacances de Pâques !

Le Comité Syndical de PSN